

221C0311
FR0010613471-FS1136

8 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SUEZ
(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C4173 du 8 octobre 2020

Par courrier reçu 8 février 2021, en application des articles L. 233-7 VII du code de commerce et 223-17 I du règlement général, la société anonyme Veolia Environnement (21 rue La Boétie, 75008 Paris) a modifié sa déclaration d'intention publiée dans D&I précité de la manière suivante :

« Veolia constate que ses tentatives répétées d'amicalité, réitérées dans sa proposition d'offre du 7 janvier 2021, se sont toutes heurtées à l'opposition de SUEZ. SUEZ a multiplié au cours des quatre derniers mois les actions destinées à faire obstruction à la proposition d'offre de Veolia. Ces actions ont trouvé leur aboutissement dans les déclarations de SUEZ, Ardian et GIP du 17 janvier dernier faisant état d'une offre alternative de ces derniers et la décision du conseil d'administration de SUEZ du même jour de soutenir la démarche d'Ardian et GIP.

En conséquence, conformément à la réglementation et à ce qui a été annoncé au conseil d'administration de SUEZ et rendu public le 7 janvier 2021¹, Veolia ne peut qu'en tirer les conséquences et modifier sa déclaration d'intention du 5 octobre 2020 en ne requérant plus que l'offre soit soumise à l'accueil favorable du conseil d'administration de SUEZ.

Le conseil d'administration de Veolia considère que l'intérêt social de Veolia et la bonne information du marché méritent une clarification face aux manœuvres et déclarations ambiguës de SUEZ, Ardian et GIP. En conséquence, le conseil d'administration de Veolia a décidé de déposer une offre publique d'acquisition en numéraire portant sur le solde des actions de SUEZ non détenues par Veolia à un prix de 18 euros coupon attaché.

Les autres éléments de la déclaration d'intention de Veolia [...] restent inchangés ».

¹ Lettre à SUEZ en date du 7 janvier 2021 : « Cette proposition établit la réalité des éléments constitutifs du projet de Veolia. Je souhaite qu'elle permette de rouvrir une discussion entre nos deux groupes qui avait été esquissée au début du mois d'octobre. En cas de nouveau refus de dialogue, je ne pourrai qu'en tirer les conséquences quant à nos intentions relatives à la conduite de l'offre. »